



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/10
25 février 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

ACTION VISANT A ENCOURAGER ET DEVELOPPER DAVANTAGE LE RESPECT
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES ET, NOTAMMENT,
QUESTION DU PROGRAMME ET DES METHODES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE
DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER
LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES DROITS DE L'HOMME ET
DES LIBERTES FONDAMENTALES

Exposé écrit présenté par le Mouvement international contre toutes
les formes de discrimination et de racisme, organisation
non gouvernementale inscrite sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est
distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et
social.

[20 février 1997]

Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans
le domaine des droits de l'homme

1. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des
droits de l'homme entre dans sa troisième année. Mais si nous nous référons
aux principes qu'elle défend, force est de constater qu'il reste encore
beaucoup à faire pour en réaliser les objectifs. C'est pour encourager une
plus large reconnaissance des buts de la Décennie et pour les réaffirmer
que le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination
et de racisme présente les informations et recommandations ci-après à la
communauté internationale.

2. Les organisations non gouvernementales (ONG) font un énorme travail au Japon pour promouvoir les objectifs de la Décennie. Avec l'aide active des ONG, dont le Comité japonais du Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme, la Ligue de libération Buraku, l'Association nationale Dowa des éducateurs, l'Union des enseignants japonais et le réseau d'ONG internationales qui défendent les droits de l'homme, le Gouvernement a créé un comité de promotion dirigé par le Premier Ministre et composé des représentants des 22 ministères et organismes concernés, qui élabore actuellement un plan d'action.

3. De même, au niveau local, un certain nombre de préfectures et de villes ont créé leur propre comité de promotion, où siègent les gouverneurs ou les maires, et ont commencé à formuler leur plan d'action.

4. Afin de sensibiliser le public, un grand nombre de publications concernant la Décennie sont parues et des séminaires et conférences ont été organisés par des ONG dans tout le pays. Ainsi, pendant la Semaine des droits de l'homme, en 1996, des réunions rassemblant un nombreux public ont eu lieu à Tokyo, Osaka et Fukuoka pour faire connaître les objectifs de la Décennie. A notamment pris la parole à cette occasion Mme Shulamith Koenig, Directrice de People's Decade for Human Rights Education International (New York), qui avait pris l'initiative de la proclamation et de la promotion de la Décennie.

5. Tout en poursuivant notre action aux côtés des ONG, nous demandons au gouvernement central et aux gouvernements locaux de concrétiser et mettre en oeuvre les plans d'action qui sont déjà élaborés, et nous prions instamment les gouvernements locaux, les sociétés privées, les associations religieuses, les syndicats, les associations de juristes, les universités et les médias qui ne l'ont pas encore fait de créer des comités de promotion, d'élaborer des plans d'action et d'agir en s'y conformant. Le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme encourage tous les Etats à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour promouvoir les objectifs de la Décennie en coopération avec les ONG et d'autres éléments de la société civile, comme cela se fait actuellement au Japon.

6. En 1998, le monde célébrera le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en sera à mi-parcours. Aussi recommandons-nous à l'Organisation des Nations Unies de convoquer, en cette année particulière, une conférence internationale dont les objectifs pourraient être les suivants : examiner et analyser l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres normes internationales relatives aux droits de l'homme et ouvrir la voie à l'instauration d'une culture des droits de l'homme dans divers points du monde; étudier et analyser les activités menées pendant la première moitié de la Décennie et identifier les mesures à prendre pour créer une culture des droits de l'homme. En outre, nous recommandons énergiquement que l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales, les gouvernements centraux et locaux, les organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales et le secteur privé participent à cette conférence sur un pied d'égalité.

7. De même, nous demandons que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme recueille régulièrement des informations sur les activités menées pour promouvoir la Décennie à tous les niveaux, notamment à celui du système des Nations Unies et aux plans international, régional et national, et les diffuse ensuite auprès des gouvernements et des ONG dans le monde entier.

8. En outre, comme la Commission des droits de l'homme l'en a prié dans sa résolution 1996/44, le Haut Commissaire aux droits de l'homme devrait s'employer à obtenir les vues des Etats sur les moyens de fournir un soutien accru à la Décennie, eu égard en particulier aux activités des ONG dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme et à l'opportunité de créer, sous les auspices des Nations Unies, un fonds de contributions volontaires à cette fin.

9. Enfin, pour éliminer la discrimination, notamment contre les peuples autochtones et les minorités, et pour renforcer la solidarité, les programmes d'éducation aux droits de l'homme à tous les niveaux devraient souligner l'importance de l'éducation interculturelle en tant qu'élément de l'éducation aux droits de l'homme.

10. A la veille du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'an 2000, le Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme engage la Commission des droits de l'homme à considérer la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme comme une priorité et à ne ménager aucun effort pour en promouvoir les objectifs à tous les niveaux et dans tous les domaines, ainsi qu'à prendre des mesures concrètes conformément au Plan d'action de cette Décennie.
